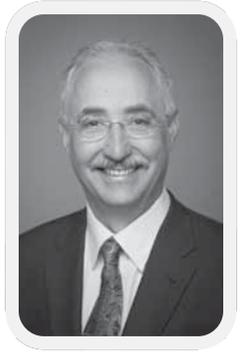


Dennis Bevington

Député-Western Arctic

Bulletin communautaire de l'hiver 2014



Chers amis,

Les derniers mois ont assurément été riches en changements pour nous, habitants des T.N.-O. Certains de ces changements ont été les bienvenus mais d'autres ont été difficiles à accepter. Je pense en particulier à l'examen du projet de loi C-15, Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, au Parlement.

Une moitié du projet de loi C-15 met en œuvre l'entente sur le transfert de responsabilités et l'autre apporte à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) des changements qui éliminent les offices régionaux des terres et des eaux et créent un « super-office ». Les Nordiques ont vivement appuyé la première moitié de ce projet de loi mais pas la seconde. Les Dénés et les Métis des T.N.-O. font valoir que les changements apportés à la LGRVM vont à l'encontre de l'esprit et de l'intention des ententes sur les revendications territoriales. De nombreux autres habitants du Nord craignent que ces changements n'affaiblissent la protection de l'environnement.

C'est pourquoi j'ai tenté de faire scinder le projet de loi. Cela aurait permis de procéder rapidement au transfert des responsabilités et aurait donné du temps pour discuter des changements à apporter à la LGRVM. Cette proposition a été défaite par les conservateurs.

La lecture du présent bulletin vous en apprendra davantage sur les efforts déployés par le NPD pour corriger le projet de loi C-15 et notamment sur les modifications proposées par Thomas Mulcair, lesquelles ont été défaites par le gouvernement conservateur majoritaire à la Chambre des communes. Il sera toujours possible de corriger le projet de loi C-15 après les prochaines élections, en chassant les conservateurs du pouvoir.

Les prochaines élections se dérouleront selon les conditions du projet de loi C-23, baptisé par les conservateurs « loi sur des élections équitables ». Nous, de l'opposition, l'appelons plutôt « loi sur des élections iniques »! Voyez plus loin dans le présent bulletin pourquoi nous considérons que ce projet de loi ne permettra pas d'écarter les véritables fraudeurs des élections canadiennes, ceux-là même qui ont introduit les appels robotisés aux dernières élections. Il faut

encourager les gens à voter plutôt que de leur rendre la tâche plus difficile, comme le fait ce projet de loi.

Sur mon site Web (www.dennisbevington.ca), vous trouverez un lien vers une étude que j'ai publiée et qui s'intitule *Tackling Living Costs in the NWT*. Réalisée en collaboration avec des chercheurs du Nord, cette étude utilise des statistiques sur l'impôt sur le revenu pour démontrer que le fossé des revenus s'est creusé considérablement au cours des 12 dernières années. Pendant cette période, l'économie des T.N.-O. s'est accrue rapidement. Pourtant, dans certaines collectivités nordiques, la proportion de gens vivant dans la pauvreté a augmenté. On constate également que le coût de la vie augmente beaucoup plus rapidement que dans le sud du pays, ce qui est doublement mauvais pour nos collectivités. Le rapport propose également des mesures que pourraient prendre le gouvernement des T.N.-O. et le gouvernement fédéral. Nous y revenons plus loin dans le présent bulletin.

Je vous invite à réfléchir, au cours de l'été prochain, à des moyens de rendre la vie dans le Nord plus durable. Faites-nous part de vos idées par courriel, par la poste, en personne ou en utilisant le formulaire de réponse annexé. J'utiliserai vos idées et vos exemples de mesures déjà prises par des Nordiques pour construire un avenir sûr, prospère et captivant pour le Nord, à l'échelle nationale, en élaborant des moyens de rendre la vie dans le Nord plus durable.

En attendant, profitez du soleil et de la fin de l'hiver dans le Nord.



Wanda McDonald, Dennis et Julienne Chipesia dans l'édifice du Parlement à Ottawa. Julienne a été l'une des récipiendaires des prix des Jeunes citoyens du Canada pour sa vidéo intitulée *Gwich'in Land Claim Agreement*.

Discours du chef de l'opposition, Thomas Mulcair, sur le projet de loi C-15 à la Chambre des communes le 11 février 2014

Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je tiens à féliciter mon ami et collègue, le député de Western Arctic, du travail extraordinaire qu'il a réalisé et du leadership dont il a fait preuve dans ce dossier.

Les amendements proposés visent à supprimer les articles 136 et 137 du projet de loi C-15. Il est important d'expliquer pourquoi cela est nécessaire. Aujourd'hui, nous faisons un travail de nature quasi constitutionnelle. Comme la Chambre le sait, des travaux préparatoires et des débats font suite à ce type d'amendement au cas où il serait nécessaire un jour de demander aux tribunaux de l'interpréter.

Depuis des décennies, les résidents des Territoires du Nord-Ouest cherchent à obtenir des pouvoirs qui ressemblent davantage à ceux dévolus aux provinces. Le NPD est d'accord pour que des responsabilités fédérales soient transférées aux Territoires du Nord-Ouest. Parallèlement, il convient de féliciter le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Bob McLeod, et son équipe de négociateurs d'avoir rendu possible cette importante évolution de la gouvernance dans ce territoire.

Le projet de loi C-15 permettra aux résidents des Territoires du Nord-Ouest d'assumer des responsabilités que les Canadiens qui habitent dans les provinces tiennent pour acquises, à savoir le contrôle de ce qui se passe sur leur territoire et la capacité de bénéficier de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

En moins de 50 ans, la gouvernance dans les Territoires du Nord-Ouest est passée d'une administration coloniale dirigée par un comité de bureaucrates à Ottawa à un gouvernement entièrement élu et responsable. J'ai eu la chance de rencontrer les députés et le premier ministre à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. L'évolution qu'ils ont connue est tout simplement phénoménale.

Par conséquent, le projet de loi C-15 est un grand pas dans la bonne direction qui s'inscrit dans cette évolution, ce qu'appuie sans réserve le NPD.

Pour ceux d'entre nous qui vivons dans les provinces, il n'y a rien de plus normal que de contrôler nos ressources. Cependant, ce n'était pas le cas pour les Territoires du Nord-Ouest.

Les travaux préparatoires sont souvent consultés par les tribunaux lorsqu'il s'agit d'une question constitutionnelle ou, comme ici, quasi constitutionnelle, car on est en train de toucher au fondement même de l'organisation du gouvernement dans un territoire.

Malheureusement, l'insistance avec laquelle les conservateurs tiennent à ce que les changements au processus réglementaire soient inscrits dans le projet de loi C-15 bafoue le principe selon lequel les négociations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada doivent se faire de nation à nation. Pour le NPD, il s'agit d'un élément crucial. S'il est élu, le NPD s'engage à ce qu'aucune des décisions prises par le Cabinet n'enfreigne les droits des Premières Nations issus des traités, leurs droits inhérents ou les obligations internationales du Canada.

Les changements qui seront apportés aux offices des terres et des eaux institués par les ententes sur les revendications territoriales des Premières Nations manquent de respect aux Dénés et aux Métis des Territoires du Nord-Ouest. Les gouvernements autochtones et de nombreux habitants des Territoires du Nord-Ouest ont dit aux conservateurs qu'ils ne les appuyaient pas; hélas, les conservateurs ont fait la sourde oreille.

Or, dans la mesure où un certain nombre de Premières Nations ont dit que les modifications à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* constituaient pour elles une source d'inquiétude, nous avons proposé des amendements lors de l'étude en comité, car nous tenions

absolument à ce que le projet de loi C-15 réponde aux attentes des habitants du Nord.

Le député néo-démocrate de Western Arctic a bien proposé au comité de scinder le projet de loi afin que nous puissions débattre à fond des modifications les plus controversées à la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* sans pour autant empêcher la partie sur le transfert des responsabilités de suivre son cours. Cette fois encore, nous avons tenté de trouver des solutions raisonnables mais, cette fois encore, les conservateurs n'en ont fait qu'à leur tête.

À l'étape du rapport, nous proposons donc que les articles 136 et 137, qui prévoient la création d'un seul et unique office des terres et des eaux et l'élimination des anciens offices régionaux, soient supprimés. Ces articles entraîneraient la disparition des actuels offices régionaux des terres et des eaux et modifieraient la structure de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie afin qu'il soit désormais composé de 11 membres et d'un président, qui serait nommé par le ministre fédéral. Le système actuel découle de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales des Gwich'in et des habitants du Sahtu ainsi que de l'entente sur l'autonomie gouvernementale et la gestion des ressources et des terres des Tliches.

Hélas, en modifiant unilatéralement ce système, les conservateurs bafouent l'esprit et la lettre de ces traités modernes. Les trois anciens offices régionaux correspondaient aux territoires visés par les trois ententes dont je viens de parler, tandis que l'actuel Office de la vallée du Mackenzie s'occupait des projets qui s'étendaient sur plus d'un territoire ou sur un territoire visé par aucune de ces ententes. De cette façon, les habitants des Territoires du Nord-Ouest, et plus particulièrement les Autochtones, avaient leur mot à dire concernant le développement de leurs terres et de leurs plans d'eau.

C'est pour cette raison que l'opposition officielle néo-démocrate juge que ces deux articles devraient être supprimés. Adoptons les articles qui ont du bon sens. Tenons un débat digne de ce nom. Et dialoguons de nation à nation.

Le projet de loi des conservateurs sur les élections rend l'exercice du droit de vote plus difficile et protège les abus

OTTAWA – Le 4 février dernier, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a déposé ce qu'il appelle ridiculement le projet de loi sur des élections équitables, mais dont le vrai nom devrait être projet de loi sur des élections iniques.

Après le scandale des appels robotisés lié aux élections de 2011, le NPD a réclamé des changements à la loi qui régit les élections au Canada. En mars 2012, une motion du NPD réclamant davantage de pouvoirs pour le directeur général des élections et demandant au gouvernement de présenter des changements à la *Loi électorale du Canada* dans les six mois a reçu l'appui unanime de la Chambre.

Le nouveau projet de loi des conservateurs sur les élections (C-23) fera en sorte qu'il sera plus difficile pour M. Toulemonde d'exercer son droit de vote – mais plus facile pour les apparatchiks de faire parler l'argent. Il ne sera plus possible de répondre d'une personne ou d'utiliser une carte d'identité d'électeur, de sorte que des milliers d'étudiants, de personnes âgées et d'Autochtones seront privés du droit de vote.

De plus, le projet de loi C-23 empêchera Élections Canada, l'organisme national chargé des élections, de parler publiquement de la démocratie, de l'importance de voter, de mener des recherches ou de réaliser, avec les Canadiens, des initiatives comme la Semaine canadienne de la démocratie ou Vote étudiant. À un moment où la participation électorale est en baisse, cela n'a aucun sens.

Le projet de loi réduit également les pouvoirs d'enquête d'Élections Canada. Le Commissaire aux élections fédérales relèvera dorénavant du Directeur des poursuites publiques et ne fera donc plus partie d'Élections Canada. C'est comme retirer à la GRC le pouvoir de faire enquête sur des infractions au *Code criminel*.

Vu l'importance de la question pour l'avenir de la démocratie, les Néo-démocrates luttent pour obtenir la tenue d'audiences pancanadiennes sur ce projet de loi. Au moment d'aller sous presse, la réponse des conservateurs de M. Harper est : les Canadiens peuvent toujours venir à nous car nous n'irons pas à eux.

Si vous avez besoin d'aide pour votre déclaration de revenus de 2013, Revenu Canada offre un service d'aide téléphonique.

Le numéro sans frais est
1 800 959 8281.

Le service est accessible de 8 h 15 à 21 h, du lundi au vendredi, à l'exception des congés, jusqu'au 30 avril 2014.

Le samedi, le service est accessible de 9 h à 17 h.

Vous pouvez recevoir par la poste les formulaires ou les publications; il suffit d'en faire la demande.

Pour des renseignements additionnels sur la façon de remplir votre déclaration de revenus, veuillez voir :

www.cra-arc.gc.ca



RÉUNION DE PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE À OTTAWA

Des députés et des sénateurs de neuf pays circumpolaires se sont réunis à la Chambre des Communes du Canada, le 24 février 2014, pour l'une de leurs trois réunions annuelles. Les parlementaires m'ont élu vice-président à la réunion tenue à Ottawa. Nous allons préparer la grande conférence qui doit avoir lieu à Whitehorse en septembre 2014.

Références photographiques : Bernard Thibodeau



Dennis et Angelina Fabien. Angelina a reçu le Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. Elle enseigne la langue chipewyenne à l'école Deninoo à Fort Resolution.



L'aînée Jane Dragon présente son étalage de pelleteries au salon de la fourrure « Gone Wild » tenu à Fort Smith en février.

Aucun timbre requis

Dennis Bevington
Député, Western Arctic
Pièce 239, Édifice de la Confédération
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

